



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2023-90040

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **7 août 2023**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2023-90040**.

Cette demande, déposée par le représentant de l'entreprise propriétaire des lots 5 185 087 et 5 185 088, situé au 286-516, chemin de Wexford, dans la zone F-82, vise l'aménagement d'un bassin d'eau dérogatoire. L'article 10.14 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit que pour un terrain d'une superficie de 3 000 mètres carrés et plus, la superficie maximale d'un bassin d'eau est limitée à 15 mètres carrés. De plus, ce même article prescrit qu'un bassin d'eau doit être situé à une distance de 3 mètres de toute ligne de terrain. L'élément dérogatoire est donc le bassin d'eau projeté d'une superficie de 1 427 mètres carrés et situé à une distance nulle (0 mètre) de la ligne de terrain mitoyenne entre le lot 5 185 087 et 5 185 088.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 7 août 2023 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 19^e JOUR DE JUILLET 2023

Greffière,
Mélanie Poirier